



Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

7529^e séance

Mercredi 7 octobre 2015, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Oyarzun Marchesi	(Espagne)
<i>Membres :</i>	Angola	M. Gaspar Martins
	Chili	M. Barros Melet
	Chine	M. Zhao Yong
	États-Unis d'Amérique	M. Pressman
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Lamek
	Jordanie	M ^{me} Kawar
	Lituanie	M ^{me} Murmokaitė
	Malaisie	M. Ibrahim
	Nigéria	M. Sarki
	Nouvelle-Zélande	M. Van Bohemen
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Tchad	M. Gombo
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Ramírez Carreño

Ordre du jour

La situation concernant la République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général sur l'application de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région (S/2015/735)

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2015/741)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant la République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général sur l'application de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région (2015/735)

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2015/741)

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la République démocratique du Congo à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les orateurs suivants à participer à la présente séance : M. Martin Kobler, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), et M. Said Djinnit, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs.

Au nom du Conseil je tiens à exprimer notre reconnaissance à M. Martin Kobler, qui présente aujourd'hui son dernier exposé au Conseil en sa qualité de Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la République démocratique du Congo. Nous avons vivement apprécié la manière dont il a dirigé la MONUSCO et nous lui souhaitons plein succès dans ses futures fonctions.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2015/735, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'application de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région.

J'appelle également l'attention des membres du Conseil sur le document S/2015/741, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission de

l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo.

Je donne maintenant la parole à M. Martin Kobler.

M. Kobler (*parle en espagnol*) : Avant toute chose, je voudrais adresser mes plus chaleureuses félicitations à l'Espagne pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité. Mon mandat de Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo touche à sa fin. J'ai donc l'honneur de présenter pour la dernière fois le rapport du Secrétaire général, en l'occurrence celui publié sous la cote S/2015/741, faire au Conseil le point sur les principaux faits nouveaux survenus en République démocratique du Congo, et donner un aperçu général de ce qui a été accompli et de ce qui reste à faire.

Aujourd'hui, je voudrais aborder trois questions spécifiques : la situation au plan interne et le processus électoral, les conditions de sécurité dans l'est du pays, et le dialogue stratégique.

(l'orateur poursuit en anglais)

Au terme de plus de deux ans en République démocratique du Congo, je la quitte avec un sentiment de satisfaction et de fierté, mais également bien conscient que notre mandat n'est pas encore pleinement accompli. Je ne saurais dire avec certitude si les progrès enregistrés sont pérennes ou si le spectre de la violence est susceptible de ressurgir et d'annuler ce qui a été réalisé jusqu'ici.

La situation politique en République démocratique du Congo est de plus en plus influencée par le processus électoral. Les tensions politiques sont vives en amont des élections de 2016, et cela aura des répercussions sur les conditions de sécurité, sur le dialogue stratégique et, en définitive, sur la réalisation de notre mandat. La tenue d'élections pacifiques, crédibles et conformes au calendrier en novembre 2016 signifierait clairement au monde que la République démocratique du Congo est une nation qui respecte sa constitution, une nation désireuse de procéder à une passation pacifique du pouvoir, et une nation déterminée à consolider la paix.

Je suis toutefois préoccupé par le nombre croissant de violations des droits de l'homme observées dans le cadre du processus électoral, en particulier les violations de la liberté de réunion pacifique. Réduire l'espace politique en amont du scrutin ne fera que saper la crédibilité du processus électoral. J'exhorte le Gouvernement de la République démocratique du Congo

à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour faire en sorte que les élections législatives et présidentielle prévues en novembre 2016 soient transparentes, crédibles et ouvertes à tous.

J'invite les autorités à se pencher avec détermination et sans délai sur toutes les questions encore en suspens concernant l'agencement du calendrier électoral, tout en respectant les échéances constitutionnelles, le budget électoral et la mise à jour des listes électorales afin d'y inclure toutes les personnes qui ont atteint l'âge de 18 ans depuis le scrutin de 2011 et sont donc en âge de voter. Rien ne doit entraver la tenue, dans les délais impartis, des élections législatives et présidentielle en novembre 2016, comme le prévoit la Constitution. La Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) continuera de s'acquitter de sa mission de bons offices, à l'appui de toutes les parties prenantes politiques et du peuple de la République démocratique du Congo.

La situation sur le plan des droits de l'homme requiert notre attention également. Le 29 septembre, le Conseil des droits de l'homme, à Genève, a fait part de ses préoccupations en ce qui concerne les droits de l'homme en République démocratique du Congo, où plus de 2 200 violations touchant quelque 5 400 victimes ont eu lieu jusqu'ici cette année. Pour moitié, ces abus étaient le fait d'agents de l'État. Malgré les appels répétés, il n'y a eu que peu de progrès s'agissant de traduire les hauts responsables en justice.

J'en viens à présent à la situation dans l'est du pays. Lorsque je suis arrivé en République démocratique du Congo en août 2013, Goma était encore en train de se relever après sa prise de contrôle par le Mouvement du 23 mars (M23). Mais en août 2015, c'est dans un aéroport récemment rénové que j'ai atterri à Goma, à bord d'un appareil d'une grande compagnie aérienne internationale. Le retour des investisseurs, bien que lent, est un signe indéniable que la stabilité et la sécurité s'améliorent dans la ville. Dans plusieurs îlots de stabilité dans l'est, l'État a prouvé qu'il était capable de renforcer la présence de l'armée et de la police, parallèlement à la mise en place d'un système judiciaire et à la fourniture des services de base. Dans certaines régions de l'est, les personnes déplacées rentrent progressivement chez elles. Cela étant, la population reste circonspecte face à une paix fragile qui doit encore être consolidée. En conséquence, nombre de Congolais continuent de demander protection à la MONUSCO.

Je suis fier que la performance de la Force se soit améliorée ces dernières années, grâce aux efforts inlassables du commandant de la Force et de son adjoint. Désormais, les patrouilles à pied et de nuit font partie des activités habituelles de la Force. Bien que les actions préventives soient difficiles à quantifier, il ne fait pour moi aucun doute que notre présence et nos mécanismes d'alerte rapide protègent régulièrement les populations les plus vulnérables.

Ces deux dernières années, le M23 a été mis en échec militairement mais, pour être durable, une victoire ne doit pas être uniquement militaire. Les combattants du M23 se trouvent toujours dans des camps au Rwanda et en Ouganda. Aucun des efforts déployés en vue de leur réintégration sur la base de la Déclaration de Nairobi n'a abouti pour l'instant. Nous avons là affaire à une bombe à retardement qui doit être désamorcée d'urgence. Les Forces démocratiques alliées (ADF) ont été affaiblies, et leur champ d'action a diminué. Le mois dernier, je me suis rendu à Kamango, une ville située non loin de la frontière ougandaise. Pendant des années, elle a subi la terreur des ADF. En 2013, près de 120 000 personnes – soit 90 % de sa population – ont fui parce qu'elles craignaient pour leur vie, transformant Kamango en ville fantôme.

Néanmoins, le combat courageux mené par les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et le déploiement des forces de maintien de la paix des Nations Unies ont permis le retour progressif de 80 000 réfugiés depuis début 2014. J'ai pu constater que le centre-ville avait repris vie, avec un marché florissant et une activité économique extrêmement dynamique. Au cours de toutes mes visites, j'ai immanquablement entendu le même message : la présence de la MONUSCO reste indispensable.

Mais en fin de compte, cela ne suffit pas. C'est l'État qui doit assurer les fonctions judiciaires, administratives et de protection. Les capacités des FARDC et de la police sont toujours limitées sur le territoire par un manque de ressources et de personnel. De fait, nous attendons avec intérêt de voir les forces congolaises, plutôt que nous, assumer toujours plus de ces responsabilités cruciales et nous resterons disponibles pour leur apporter notre appui tout au long de ce transfert progressif, tout hésitant soit-il.

Plus à l'ouest, toutefois, dans la région de Beni, la population continue d'être en proie à l'angoisse d'un conflit armé. Un chiffre – 440 victimes d'actes de terreur en une seule année – suffit à donner l'ampleur de

la situation. Les ADF sont loin d'être vaincues. Je dois admettre que nous aurions dû faire mieux. Une seule victime, c'est déjà une victime de trop. Cela étant, grâce à des patrouilles actives et à des mesures préventives, nous avons empêché de très nombreux meurtres.

La présence des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) reste l'un des obstacles les plus importants à la paix dans l'est de la République démocratique du Congo. Près de 12 000 ex-combattants des FDLR ont été rapatriés ces 12 derniers mois, mais la dernière ligne droite est toujours la plus difficile. Je me félicite des condamnations pénales et des longues peines de prison qui ont récemment été prononcées contre deux dirigeants des FDLR par un tribunal allemand. J'ai été particulièrement satisfait que ce tribunal qualifie les FDLR d'organisation terroriste. Cela ne fait aucun doute; près de 1 100 éléments des FDLR continuent à ce jour de perpétrer meurtres, viols, mutilations et actes d'une grande cruauté, entre autres crimes. Ils oppriment les habitants de l'est de la République démocratique du Congo depuis des années. Nous devons mettre fin à leur règne de terreur. J'accueille très favorablement la déclaration conjointe faite par le Rwanda et la République démocratique du Congo le 24 septembre, dans laquelle ils affirment qu'ils coopéreront pour éradiquer les FDLR. La neutralisation des FDLR dans l'est de la République démocratique du Congo reste l'objectif politique et militaire le plus important de tous.

La seule manière efficace de régler les problèmes de sécurité est de mener des opérations conjointes entre la MONUSCO et les FARDC. Lors de mon dernier exposé devant le Conseil (voir S/PV.7484), j'avais exhorté le Président Kabila à donner son feu vert à de telles opérations conjointes. Malheureusement, ce feu vert n'a toujours pas été accordé. J'appelle une nouvelle fois le Président à donner aux FARDC l'instruction de reprendre la coopération, qui a donné tant de résultats positifs dans le passé. Ce n'est qu'en étant unis que nous garantirons une paix durable. Ce n'est qu'en étant unis que nous garantirons que les femmes et les hommes peuvent cultiver leurs champs. Ce n'est qu'en étant unis que nous garantirons que les enfants peuvent aller à l'école.

La MONUSCO doit se retirer progressivement et quitter la République démocratique du Congo. L'engagement des Nations Unies envers le peuple congolais, en revanche, reste inentamé, d'autant que la stratégie de sortie de la MONUSCO dépend de la poursuite de progrès tangibles sur le terrain.

Nous ne pouvons pas, nous ne devons pas partir de manière précipitée. Le dialogue stratégique entre les Nations Unies et le Gouvernement est un espace créé spécifiquement pour discuter et convenir ensemble de la réduction progressive de la Mission, dans le cadre d'une stratégie de sortie adoptée d'un commun accord. Hélas, les conclusions de notre évaluation conjointe la plus récente révèlent que les conditions de sécurité ne se sont pas améliorées, et se sont même détériorées, dans 21 territoires sur les 28 touchés par des conflits armés.

Conformément à la résolution 2211 (2015), j'ai proposé au Gouvernement congolais un processus en trois étapes qui déclencherait la mise en œuvre de la stratégie de sortie de la MONUSCO. Pour atteindre notre objectif commun d'un retrait graduel sans compromettre les acquis déjà enregistrés, il va falloir poursuivre le dialogue structuré entre le Gouvernement, les Nations Unies et la communauté internationale au sens large. Le Secrétaire général a pris note de la position du Gouvernement dans le contexte du dialogue stratégique et s'est déclaré disposé à passer de nouveau en revue les réalisations présentées par le Gouvernement.

Je remercie le Gouvernement congolais de son appui et de la foi qu'il a dans la MONUSCO. Je suis certain que nous réglerons les problèmes restants dans un esprit constructif.

Le poids qui est celui de l'ONU tient en partie aux valeurs qu'elle met en application et défend quotidiennement. L'exploitation et les sévices sexuels ternissent non seulement notre réputation, mais ils ajoutent également aux souffrances et au fardeau des populations les plus vulnérables. Ces pratiques rompent le lien de confiance fondamental de la population à notre égard. Pour faire écho à la politique de tolérance zéro du Secrétaire général, j'ai sensibilisé sur ce point des milliers de civils et de soldats de la paix au cours des dernières semaines, en collaboration avec le Commandant de la Force et le Chef de la police. À l'avenir, la prévention et la responsabilisation devront faire partie intégrante de notre mode opératoire.

La mise en œuvre de l'accord d'Addis-Abeba doit être redynamisée. Des réformes dans les secteurs de la sécurité, de la police, de la justice et le système pénitentiaire sont essentielles à la stabilité à long terme de la République démocratique du Congo. L'absence de bonne gouvernance, l'absence d'autorité de l'État, est l'une des causes profondes du conflit.

Je félicite mon collègue l'Envoyé spécial Said Djinnit de son travail, et je souhaite en particulier plein succès à la Conférence sur l'investissement du secteur privé qui doit avoir lieu en début d'année prochaine. Pour renforcer l'investissement du secteur privé, l'investissement direct étranger et l'investissement congolais, nous ne devons épargner aucun effort pour assurer le maintien de la stabilité, de la sécurité et de l'état de droit. L'action à nos côtés de l'équipe d'envoyés spéciaux a été cruciale tout au long de mon mandat. Je remercie tous mes collègues de leur appui sans faille.

Pour finir, parce qu'il s'agit pour moi de la dernière séance, qu'il me soit permis de mentionner un sujet important, par-delà le mandat de la MONUSCO, à savoir la question profondément préoccupante de la dégradation de l'environnement et de la déforestation de la forêt tropicale congolaise. Les ressources naturelles de la République démocratique du Congo sont une bénédiction. Le patrimoine naturel sans pareil du pays doit être préservé pour les générations qui viendront, en République démocratique du Congo, en Afrique et dans le monde.

Je tiens à remercier le Conseil de sécurité de son appui sans faille et de l'attention qu'il a accordée à la République démocratique du Congo, à juste titre. Je veux également exprimer ma gratitude à mes collègues du Siège, en particulier au Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Hervé Ladsous, et à son équipe, pour leur appui constant et leurs précieux conseils dans les temps difficiles; à la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Leila Zerrougui, pour la détermination et l'énergie avec lesquelles elle s'attache inlassablement à tirer les enfants des mains de groupes armés aux méthodes barbares; à la Représentante spéciale, M^{me} Zainab Bangura, pour sa collaboration constante et l'appui qu'elle apporte à la Mission dans le but de mettre un terme au fléau de la violence sexuelle et d'atténuer la douleur des milliers de femmes et de filles qui en sont victimes au Congo. Je voudrais également remercier tous mes collègues militaires, policiers et civils de la MONUSCO et de l'équipe de pays des Nations Unies du travail qu'ils accomplissent pour honorer la promesse que nous avons faite au peuple congolais. L'amitié de l'équipe a été l'une des expériences les plus gratifiantes de ma vie professionnelle.

(l'orateur poursuit en français)

Durant ces dernières années, j'ai parcouru le Congo. Je cherchais activement à écouter tous les

secteurs de la société pour vraiment comprendre les attentes des habitants du pays et y répondre. J'ai rencontré des représentants d'organisations de femmes et de jeunes, des villageois dans les marchés, d'anciens enfants soldats et tant d'autres personnes dont la vie a été changée à jamais par la guerre. Ils sont un rappel quotidien que des milliers de personnes comptent sur nous. Nous avons le devoir et la responsabilité d'assurer la sécurité et la stabilité du Congo et de faire en sorte que les progrès obtenus jusqu'ici soient irréversibles.

Qu'il me soit permis ici de saluer la persévérance et la résilience des Congolais, qui ont été témoins des horreurs de la guerre, des femmes qui ont subi l'atrocité de la violence et des enfants qui ont perdu leur innocence aux mains de combattants brutaux. Ils sont la raison pour laquelle la MONUSCO reste ferme et appelle au respect des droits de l'homme. Ils sont la raison pour laquelle nous plaidons pour un retrait progressif, et non précipité, de la Force. Et ils sont la raison pour laquelle nos civils, policiers et personnels militaires travaillent sans relâche pour la paix. Au peuple congolais, permettez que j'adresse mes chaleureux remerciements pour son hospitalité et l'accueil qu'il nous a toujours réservé en tant qu'invités dans son pays. Je suis plein d'admiration pour sa force et pour sa profonde aspiration à la paix et au progrès.

Les graines d'un Congo stable, sécurisé et résilient ont déjà été semées. Je suivrai son parcours de loin dans l'espoir de voir cette semence fleurir et prospérer dans les années à venir. C'était un honneur de le servir.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Kobler de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Djinnit.

M. Djinnit : J'ai l'honneur de présenter le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région (S/2015/735). Mon collègue Martin Kobler vient de s'adresser au Conseil. Au moment où il s'apprête à quitter ses fonctions de Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo et Chef de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), je voudrais lui exprimer ma très haute appréciation pour sa contribution à la paix et à la stabilité en République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs. Je lui exprime également toute ma gratitude pour le soutien qu'il m'a apporté dans

l'accomplissement de ma mission et pour l'appui de la MONUSCO.

Depuis le rapport présenté au Conseil de sécurité en mars dernier (S/2015/173), la mise en œuvre de l'Accord-cadre a certes enregistré quelques progrès, mais elle reste marquée par les défis qui entravent les efforts en vue de la réalisation des objectifs de cet instrument. La persistance des groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo et les actes de violence qu'ils commettent notamment à l'encontre des populations demeurent l'un des défis majeurs à la paix et à la sécurité dans la région. Ces forces négatives perpétuent ainsi des situations de tension et entretiennent un climat de méfiance dans la région. Leur neutralisation demeure, sans doute, une nécessité pour la République démocratique du Congo dans le cadre de ses efforts visant à consolider l'autorité de l'État sur tout le territoire et à garantir la sécurité des citoyens et de leurs biens. Elle constitue également un impératif régional afin de parachever la paix et la sécurité dans cette région charnière, de supprimer une source de suspicion et de méfiance et de créer un environnement plus favorable à la coopération, au développement et à l'intégration régionale.

À cet égard, je voudrais saluer, encore une fois, les opérations menées par les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) contre les groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo, y compris contre les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR). Ces opérations gagneraient cependant à être renforcées par le plein appui de la MONUSCO et de sa brigade d'intervention, conformément aux décisions pertinentes du Conseil de sécurité. Je saisis cette occasion, comme l'a fait le mécanisme de suivi régional à sa réunion du 29 septembre ici même à New York, pour appeler à la reprise des opérations conjointes entre les FARDC et la MONUSCO contre tous les groupes armés opérant dans l'est de la République démocratique du Congo, et singulièrement les FDLR.

L'action militaire décisive contre les FDLR doit aussi être accompagnée d'efforts résolus destinés à accélérer le rapatriement des ex-combattants des FDLR cantonnés dans les camps de transit en République démocratique du Congo. Lors de la visite que j'ai effectuée en juillet dernier dans le camp de Bahuma à Kisangani, en République démocratique du Congo, j'ai encouragé les ex-combattants des FDLR et les personnes à leur charge à accepter le rapatriement au

Rwanda, avec l'accompagnement de l'ONU et d'autres partenaires régionaux. J'ai également visité le Centre de démobilisation et de réinsertion de Mutobo, au Rwanda, où j'ai pu constater que cette structure était disposée à accueillir les ex-combattants des FDLR et les personnes à leur charge.

La question du rapatriement concerne également les ex-combattants du Mouvement du 23 mars (M23), dont plusieurs centaines d'éléments se trouvent encore en Ouganda et au Rwanda. Mon Bureau et la MONUSCO ont encouragé et se sont associés à plusieurs initiatives menées par la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et le Gouvernement de la République démocratique du Congo visant à faciliter le rapatriement des anciens combattants du M23 et la mise en œuvre des dispositions des Déclarations de Nairobi, en coopération avec l'Ouganda et le Rwanda. Ces efforts n'ont pas été couronnés de succès car l'ex-M23 a continué à évoquer des questions de sécurité pour s'opposer à leur rapatriement, ainsi que d'autres considérations d'ordre politique. Il est urgent que les anciens combattants du M23 soient rapatriés en République démocratique du Congo et que l'ensemble des dispositions contenues dans ces Déclarations soient mises en œuvre de bonne foi. Pour ma part, je continuerai, en collaboration avec la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la MONUSCO, et de concert avec le groupe d'Envoyés spéciaux, à soutenir les efforts en cours pour parachever ce processus et à continuer à encourager des actions décisives contre toutes les forces négatives dans l'est de la République démocratique du Congo et dans la région.

Dans ce contexte, je voudrais saluer la réunion du 23 et du 24 septembre dernier entre les Ministres de la défense de la République démocratique du Congo et du Rwanda, au terme de laquelle ils ont convenu de développer des modalités pratiques pour éradiquer les FDLR et accélérer le processus de rapatriement des ex-combattants du M23 cantonnés au Rwanda et des ex-combattants des FDLR cantonnés en République démocratique du Congo. Cette rencontre constitue un pas important dans les relations entre la République démocratique du Congo et le Rwanda. Nous tenons à encourager les États de la région à engager des contacts directs et à discuter de leurs préoccupations respectives en vue de réduire les sources de suspicion et de tension et de bâtir graduellement la confiance mutuelle.

Dans le même esprit, je me réjouis de l'arrestation de Jamil Mukulu en Tanzanie en avril dernier, suivie

de son extradition en Ouganda. Je me félicite également qu'après quatre ans de procès, Ignace Murwanashyaka et Straton Musoni, dirigeants des FDLR, aient été condamnés en Allemagne, le 28 septembre dernier, pour des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre commis dans l'est de la République démocratique du Congo entre 2008 et 2009. Je saisis cette occasion pour encourager les États de la région à poursuivre les auteurs de crimes de guerre et à renforcer leur coopération judiciaire pour lutter contre l'impunité, conformément aux protocoles pertinents de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs dont nous soutenons la mise en œuvre.

L'autre défi majeur que connaît la région est lié aux processus électoraux et au risque de tensions et de crises politiques qu'ils peuvent engendrer. L'expérience des élections controversées au Burundi, qui ont été accompagnées de troubles graves, marquées par des violences et des violations des droits de l'homme, continue de nous interpellier. Nous encourageons toutes les parties à s'engager dans un dialogue sans exclusive sous les auspices de la médiation de la Communauté d'Afrique de l'Est que les Nations Unies se sont engagées à soutenir pleinement aux côtés de l'Union africaine et des autres partenaires régionaux et internationaux. Comme de nombreux partenaires, soucieux de la préservation de la stabilité de ce pays et de ses acquis démocratiques, nous appelons à la reprise d'un dialogue sans exclusive dans les meilleurs délais. Par ailleurs, nous souhaitons vivement que la situation au Burundi soit réglée au plus vite et qu'elle n'affecte pas davantage les rapports entre les États de la région.

Au moment où un certain nombre d'États de la région se préparent à organiser des élections présidentielles en 2016 et 2017, il y a donc lieu d'exhorter toutes les parties prenantes à faire preuve de retenue et à privilégier le respect des textes fondamentaux, le recours aux instruments légaux, ainsi que la voie d'un dialogue sans exclusive, pour régler toutes les questions relatives aux processus électoraux dans la région. Nous les exhortons à tout faire pour consolider les acquis démocratiques et préserver la stabilité de ces pays et de cette région dont les peuples aspirent légitimement à la paix et au progrès économique et social.

Durant la période écoulée, nous avons continué à accorder une attention soutenue aux causes profondes de l'instabilité dans l'est de la République démocratique du Congo et la région, y compris l'exploitation illégale des ressources naturelles, qui reste un facteur de conflit

dans la région. Mon Bureau s'est également associé à d'autres institutions en vue de promouvoir une approche régionale intégrée pour mieux gérer les flux des réfugiés et des personnes déplacées et proposer des solutions durables aux crises humanitaires.

Conscient du rôle clef que les femmes sont appelées à jouer dans la transformation de la région et dans la promotion des objectifs de l'Accord-cadre, mon Bureau a continué à soutenir des projets de développement au profit des femmes au Burundi, en République démocratique du Congo, au Rwanda et en Ouganda, dans le cadre de la résolution 1325 (2000) et d'autres résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Ces efforts entrent aussi dans le cadre de la mise en place d'une plateforme des femmes que nous nous employons à ancrer dans le dispositif institutionnel de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et de son Forum des femmes. Mon Bureau soutient également les initiatives de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs sur les jeunes et la société civile en s'assurant de l'intégration, dans ces processus, d'une dimension sur la contribution de ces groupes à la mise en œuvre des objectifs de l'Accord-cadre et de son suivi.

Sur le plan économique, nous nous sommes engagés dans la préparation de la conférence sur les investissements du secteur privé dans la région des Grands Lacs prévue pour les 24 et 25 février 2016 à Kinshasa. C'est une tâche exaltante et prenante qui a été confiée à notre Bureau et au Secrétariat de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs en liaison avec le pays hôte. Nous avons sollicité et obtenu le soutien d'autres institutions et structures des Nations Unies, ainsi que le concours des partenaires multilatéraux et bilatéraux et des représentants du secteur privé, pour nous assister dans la création de conditions pour la tenue de cette conférence.

Enfin, s'agissant du processus relatif à la mise en œuvre de l'Accord-cadre, nous avons, en collaboration avec l'Union africaine, proposé un plan de réforme des mécanismes de gouvernance de cet Accord, à savoir le Mécanisme de suivi régional et son Comité d'appui technique, visant à renforcer l'appropriation par les États signataires. Après son examen et son adoption lors d'une retraite ministérielle tenue à Nairobi le 10 juillet dernier, ces propositions ont été entérinées par la sixième réunion de haut niveau du Mécanisme de suivi régional, qui s'est tenue ici à New York le 29 septembre dernier.

(l'orateur poursuit en anglais)

Pour terminer, je voudrais indiquer qu'il ne fait aucun doute que depuis sa signature en février 2013, l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération a considérablement contribué à la stabilisation de l'est de la République démocratique du Congo, et notamment à la neutralisation des éléments du M23 grâce aux opérations conjointes menées par les FARDC et la Brigade d'intervention de la MONUSCO. Cependant, il semble aujourd'hui que l'élan suscité à la fois par l'Accord-cadre et par la résolution 2098 (2013) du Conseil de sécurité se ralentit. L'absence de progrès dans la neutralisation des FDLR et la mise en œuvre des Déclarations de Nairobi est probablement l'une des raisons qui expliquent ce désintérêt pour le processus relatif à l'Accord-cadre. Il se peut que les défis liés aux processus électoraux qui se posent dans plusieurs pays de la région aient également contribué à détourner l'attention du processus afférent à l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération.

Les propositions visant à réformer et à réactiver les structures de gouvernance de l'Accord-cadre qui ont été récemment entérinées par le Mécanisme de suivi régional pourraient susciter un intérêt renouvelé pour ce processus. Je voudrais saisir cette occasion pour inviter toutes les parties concernées à assumer pleinement leurs rôles respectifs et les pays signataires à faire montre de plus de volonté politique pour honorer les engagements qu'ils ont pris. Dans les semaines et les mois à venir, je compte engager des contacts avec les pays signataires et les garants de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération afin d'explorer les voies et moyens de donner un coup de fouet à la mise en œuvre de cet instrument en faveur de la paix, de la sécurité et de la coopération dans la région.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Djinnit de son exposé.

Je donne maintenant la parole au Représentant permanent de la République démocratique du Congo.

M. Gata Mavita wa Lufuta (République démocratique du Congo) : Prenant pour la première fois la parole au sein de votre Conseil, qu'il me soit permis, au seuil de mon propos, de m'acquitter de l'agréable devoir de vous féliciter pour votre présidence du Conseil de sécurité pour ce mois d'octobre. Je voudrais également me faire l'écho de l'unanimité avec laquelle la présidence russe du mois passé a été saluée.

Je souhaiterais remercier très sincèrement le Secrétaire général, M. Ban Ki-Moon, pour son

engagement en faveur de la défense et la promotion des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations-Unies, ainsi que pour les efforts inlassables qu'il ne cesse de déployer pour le retour de la paix dans mon pays, la République démocratique du Congo. Cette réunion me permet de saluer également M. Martin Kobler, Représentant spécial du Secrétaire général, et M. Said Djinnit, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs. Je leur sais gré de leur présentation du rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2015/741) et du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région (S/2015/735), et, de reconnaître le caractère essentiel du compte-rendu qu'il vient de nous faire.

Aussi, brièvement, je me limiterai à exposer le point de vue de mon gouvernement sur un certain nombre de questions invoquées dans les rapports sous examen.

En ce qui concerne la protection de l'enfance, et plus particulièrement, la question des enfants soldats, mon gouvernement rappelle que, depuis 2001, le recrutement d'enfants est formellement interdit dans mon pays. Le Gouvernement a en effet pris des mesures drastiques pour éradiquer ce phénomène, d'abord par la généralisation du recensement biométrique au sein de l'armée, et, ensuite par la promulgation et l'application stricte de la loi et autres mesures réglementaires sur la protection de l'enfant.

À ce jour, avec 46 000 enfants soldats récupérés par le Gouvernement et rendus à la vie civile, il n'y a plus d'enfants au sein des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) comme l'a attesté la mission d'audit conjointe conduite par l'UNICEF et la République démocratique du Congo d'octobre 2014 à mars 2015, et, dont le rapport a été transmis à l'ONU le 22 mai. Le Gouvernement de la République démocratique du Congo est déterminé à neutraliser tous les groupes armés recruteurs d'enfants. Comme souligné au paragraphe 71 du rapport publié sous la cote S/2015/741, et en prenant exemple de la décision de la Haute Cour militaire datée du 8 novembre 2014, condamnant un haut gradé de l'armée nationale pour violences sexuelles et recrutement d'enfants, nous voulons réaffirmer ici notre ferme détermination à traduire en justice toute personne coupable de s'adonner

au recrutement d'enfants, plus particulièrement les auteurs présumés de ce type de violations inscrits sur la liste.

Quant à la question liée aux violences sexuelles, qui préoccupe à juste titre l'opinion publique nationale et internationale, le Président de la République, S. E. M. Joseph Kabila Kabange, a pris des mesures draconiennes pour éradiquer ce fléau, qui était dû principalement aux groupes armés nouvellement intégrés. Pour y faire face, le Commandant suprême a pris des mesures fortes, notamment en décrétant la tolérance zéro dans ce domaine, en déployant des cours itinérantes sur l'ensemble du territoire pour rendre justice, en priorisant le traitement diligent en justice des cas de violences sexuelles, pour un total de 135 décisions judiciaires en 2014, en frappant aussi des hauts gradés de l'armée ainsi qu'en nommant un représentant personnel en charge de la lutte contre les violences sexuelles et le recrutement des enfants soldats.

Aujourd'hui, grâce à la coopération agissante du système des Nations Unies dans son ensemble, de partenaires multilatéraux et bilatéraux, de la société civile par l'application et à la supervision du plan de l'armée sur la lutte contre les violences sexuelles d'octobre 2014, force est de reconnaître que des progrès notables ont été réalisés par la République démocratique du Congo dans la lutte contre les violences sexuelles et le recrutement des enfants soldats. Je prie le Conseil de sécurité de bien vouloir en prendre bonne note et de tenir dûment compte de cette évolution positive de la situation en République démocratique du Congo.

Au sujet de la neutralisation des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), les FARDC ont poursuivi seules les opérations de désarmement forcé contre cette force négative après le désistement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). Évalués à 1 200 éléments au départ, chiffre confirmé par la mission conjointe des chefs d'état-major général des pays de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, dont celui de la République du Rwanda, les effectifs des FDLR ont été considérablement réduits. La montée en puissance des FARDC et l'efficacité de leurs opérations contre les FDLR ont abouti à la neutralisation considérable de cette force négative. Par ailleurs, d'énormes sacrifices humains et matériels ont été consentis par le Gouvernement de la République démocratique du Congo, permettant d'atteindre les résultats ci-après. Pendant la phase de

reddition volontaire, de mai 2014 au 20 janvier 2015, 438 éléments des FDLR se sont rendus. Pendant la phase intermédiaire, du 02 au 27 janvier 2015, 13 éléments des FDLR se sont rendus. Pendant la phase de désarmement forcé, du 28 janvier au 31 juillet 2015, 415 éléments des FDLR ont été neutralisés, et la force résiduelle des FDLR est de 334 combattants, qui doivent être neutralisés.

Comme le signale le rapport du Secrétaire général sur la MONUSCO, les ex-combattants des FDLR qui ont été désarmés sont cantonnés dans des sites bien identifiés. Leur nombre peut donc être facilement certifié. Répondant le 11 février dernier à la question d'un élu, membre de la Commission permanente des affaires étrangères, de la coopération et de la sécurité du Parlement rwandais, le général James Kabarebe, Ministre rwandais de la défense, a affirmé que les FDLR ne constituaient plus une menace militaire pour le Rwanda. C'est dire que même les autorités rwandaises reconnaissent les progrès remarquables qui ont été accomplis pour mettre fin à la menace de cette force négative.

Le Gouvernement de la République démocratique du Congo voudrait confirmer ici sa ferme détermination à poursuivre les opérations contre toutes les forces négatives jusqu'à leur neutralisation totale. L'appui de la MONUSCO, et celui du commandement des États-Unis d'Amérique pour l'Afrique, là où il s'avère la plus nécessaire, en soutien des efforts du Gouvernement, est grandement apprécié, et nous les en remercions sincèrement.

Enfin, mon gouvernement souhaiterait réitérer ici son appel à une plus grande implication de la communauté internationale, en général, et du Conseil de sécurité en particulier, pour le rapatriement au Rwanda ou leur réinstallation rapide dans un pays tiers hors de la région des Grands Lacs des ex-combattants des FDLR des armées cantonnées à Walungu, Kanyabayonga et Kisangani. En attendant leur rapatriement ou leur réinstallation, la prise en charge matérielle de ces personnes et de leur famille devrait continuer à être assurée par la communauté internationale pour prévenir tout risque de dérapage aux conséquences imprévisibles.

S'agissant du cas particulier de l'ancien Mouvement du 23 mars (ex-M23) et de la lenteur observée dans l'application de la Déclaration de Nairobi, il y a lieu de rappeler que ce mouvement rebelle a été défait militairement depuis le 5 novembre 2013 et ses combattants ont fui vers le Rwanda et l'Ouganda; 786 d'entre eux ont été accueillis au Rwanda et

environ 1 600 en Ouganda. Deux missions d'identification ont été diligentées par la République démocratique du Congo au Rwanda et en Ouganda avant le lancement du rapatriement des membres de l'ex-M23 défaits. Si les résultats sur le terrain ont permis de vérifier la présence de 1 600 ex-combattants en Ouganda, au Rwanda par contre, on a pu en dénombrer que 453.

Comme le note le Secrétaire général au paragraphe 75 de son rapport sur la MONUSCO, l'absence de progrès dans l'application des Déclarations de Nairobi du 12 décembre 2013 risque de nuire tant à la République démocratique du Congo qu'à la région des Grands Lacs. Cette absence est principalement due à la mauvaise foi de l'ex-M23. En effet, le représentant officiel du M23 désigné au mécanisme national de suivi de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, M. René Abandi, n'est jamais arrivé à Kinshasa pour occuper ses bureaux et participer aux différentes réunions d'évaluation de la mise en œuvre de la feuille de route de la Déclaration de Nairobi. Toutes les invitations qui lui ont été adressées ainsi que les exhortations de la communauté internationale à son endroit sont à ce jour restées sans suite.

C'est dans ce contexte que les rencontres prévues le 20 mai 2014 à Goma et le 1^{er} septembre 2014 à Kinshasa ont été boycottées par M. René Abandi, qui avait proposé par contre une réunion à Kampala. Prenant à témoin les envoyés et représentants spéciaux, garants de l'Accord-cadre, et conformément aux prescrits de la Déclaration de Nairobi, une invitation solennelle lui a été envoyée pour les réunions des 7 et 8 novembre 2014 à Kinshasa. Il a également décliné cette invitation.

Le mécanisme national de suivi a établi une feuille de route pour vider la question de l'évaluation des engagements pris par le Gouvernement au titre de la Déclaration de Nairobi. Plusieurs réunions d'évaluation de la feuille de route se sont tenues en présence des garants de l'Accord-cadre qui ont tous condamné l'absence du représentant de l'ex-M23, bloquant ainsi tout progrès significatif dans l'application de la Déclaration de Nairobi.

Le groupe de travail composé des représentants des Nations Unies, de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, du Gouvernement ougandais, du Gouvernement congolais, mis en place à la requête du Sommet de Luanda du 18 mai, a constaté que le leadership politique et militaire de l'ex-M23 basé à Kampala et dirigé par Sultani Makenga et Bertrand

Bisimwa continuait à exercer une influence sur les ex-combattants en les incitant à refuser leur rapatriement en République démocratique du Congo.

De ce qui précède, il y a lieu de constater que la République démocratique du Congo est la seule qui met en œuvre la Déclaration de Nairobi. Par contre, l'ex-M23 refuse systématiquement de respecter ses engagements et s'oppose au rapatriement volontaire de ses combattants, malgré l'assouplissement offert par le Président de la République en décidant un rapatriement sans conditions vers les sites de désarmement, démobilisation et réintégration et, à l'issue de celui-ci, la réinsertion dans les milieux choisis librement par chacun d'entre eux.

Nous sommes de l'avis du Secrétaire général qu'il importe que toutes les autres parties prenantes concernées, particulièrement celles qui hébergent les combattants de l'ex-M23, traduisent leurs engagements en actes et trouvent des solutions politiques durables aux obstacles qui empêchent le rapatriement des ex-combattants du M23, ainsi que leur réinsertion et leur réintégration en République démocratique du Congo.

Les conclusions de la réunion du 24 septembre à Kigali entre les Ministres de la défense de la République démocratique du Congo et de la République du Rwanda ouvrent de bonnes perspectives pour faire avancer le processus s'agissant aussi bien du rapatriement des ex-combattants du M23 vivant au Rwanda que de l'éradication des éléments résiduels des Forces démocratiques de libération du Rwanda au Congo. Mon gouvernement demeure d'avis qu'en cas d'obstination du commandement de l'ex-M23 à ne pas se conformer à ce que prescrit la Déclaration de Nairobi, des sanctions doivent leur être appliquées conformément à la décision prise par les chefs d'État des pays signataires de l'Accord-cadre réunis à New York le 29 septembre, dans le cadre de la sixième réunion de haut niveau du mécanisme de suivi régional de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région.

Aujourd'hui, on peut constater le retour notable de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire national. Sur le plan militaire, trois brigades de réaction rapide sont déjà à pied d'œuvre avec des effectifs organiques et équipements individuels et collectifs prévus. Les autorités territoriales ont été mises en place, la police s'est déployée, les cours et les tribunaux fonctionnent correctement à nouveau, les déplacés internes et quelques réfugiés ont commencé à regagner leur milieu

d'origine, l'armée quadrille l'ensemble du territoire pour lutter contre les groupes armés là où c'est nécessaire et sécuriser la population.

Sur le front politique, et comme l'a si bien rappelé M. Raymond Tshibanda N'tungamulongo, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale, du haut de la tribune des Nations Unies, conformément au calendrier électoral publié par la Commission électorale nationale indépendante, la République démocratique du Congo se prépare à l'organisation des élections générales, les troisièmes après celles de 2006 et de 2011. L'organisation de ces élections, prévues pour le cycle 2015-2016, marque la confirmation d'une rupture définitive avec la spirale de violence et d'instabilité qui a caractérisé ces processus ces dernières décennies, et engage le peuple congolais dans une culture démocratique pérenne.

Pour le chef de la diplomatie congolaise, en dépit des multiples contraintes d'ordre financier et logistique qui émaillent le processus électoral, tout est mis en œuvre par la Commission électorale nationale indépendante, avec le concours du Gouvernement, pour relever le défi de l'organisation d'élections respectueuses de toutes les normes internationales en matière d'inclusivité, de transparence, de crédibilité, et ce, dans un climat apaisé.

À cette fin et convaincu que le dialogue est un principe central de la démocratie et un facteur de cohésion sociale, le Président de la République, S. E. M. Joseph Kabila Kabange, déploie depuis le mois de mai dernier des efforts constants pour multiplier les contacts avec tous les segments de la société congolaise, acteurs politiques, société civile, autorités religieuses et coutumières, pour engager un dialogue national visant à instaurer un consensus sur le processus électoral en cours. Chacun de ces segments ayant eu l'occasion d'exprimer son point de vue, une étude de l'ensemble des opinions formulées permettra de dégager un consensus durable concernant les élections qui reflètera véritablement la volonté du peuple congolais, conformément aux dispositions pertinentes de la Constitution.

Le Gouvernement apprécie à leur juste valeur les observations et recommandations contenues dans les paragraphes 72 et 73 du présent rapport et engage l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale dans son ensemble à soutenir sans faille et à chaque étape, un processus électoral qui respecte la Constitution, les droits de l'homme et les droits et libertés politiques fondamentaux.

En ce qui concerne le dialogue stratégique entre le Gouvernement de la République démocratique du Congo et l'Organisation des Nations Unies, les pourparlers officiels sont au point mort, comme le reconnaît lui-même le Secrétaire général au paragraphe 42 de son rapport. Mon gouvernement souhaite un dénouement heureux du dialogue stratégique engagé avec la MONUSCO sur recommandation du Secrétaire général depuis le mois de mars 2015 aux fins de l'élaboration en commun d'un plan d'action et d'une stratégie de retrait pour la MONUSCO, d'autant plus que ses termes de référence ont été acceptés par la République démocratique du Congo parce que ceux-ci englobaient l'ensemble des préoccupations majeures du Gouvernement.

Loin de moi l'idée de vouloir entretenir le Conseil des détails des échanges, mais je conviens avec le Secrétaire général que le dialogue doit offrir l'occasion de repenser et de renforcer le partenariat entre le Gouvernement et l'Organisation des Nations Unies. Mon gouvernement, qui demeure engagé dans la poursuite des discussions avec l'ONU dans un esprit de confiance mutuelle, estime toutefois que la présence des Nations Unies sur le territoire congolais doit être reconsidérée et les effectifs des contingents de la MONUSCO progressivement revus.

C'est ici le lieu pour moi de remercier la communauté internationale qui est venue en aide à mon pays, dans la défense de son intégrité territoriale et de sa souveraineté. Je voudrais également me faire l'écho du chef de la diplomatie congolaise pour saluer la solidarité internationale dont la République a bénéficié de la part des autres États Membres, singulièrement des pays fournisseurs de contingents à la MONUSCO.

Je m'incline devant la détermination du peuple congolais, lequel, ayant subi le joug d'une guerre aussi inutile qu'injustifiée, n'a ménagé aucun sacrifice pour la préservation de la souveraineté et l'intégrité du territoire national, et ce, envers et contre tout. Je voudrais également lui rendre un hommage appuyé, ainsi qu'aux forces de défense et de sécurité de mon pays pour leur action combinée au service de la paix. L'obligation qui incombe aujourd'hui au Gouvernement de la République démocratique du Congo et à tous ses partenaires est de veiller à la consolidation de tous ces acquis.

Le dialogue stratégique en cours avec l'Organisation des Nations Unies doit donc déboucher sur une recommandation de retrait conséquent de la composante militaire de la MONUSCO. Mon pays attend le soutien du Conseil de sécurité, le soutien de

cette demande responsable et légitime d'un État Membre en plein exercice de sa souveraineté, demande qui bénéficie déjà de l'appui des communautés économiques régionales dont la République démocratique du Congo est membre, la Communauté de développement de l'Afrique australe et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, ainsi que de l'Union africaine.

Je ne saurais conclure mon propos sans me féliciter et exprimer toute mon appréciation du partenariat qui a su si heureusement s'établir entre la République

démocratique du Congo et le Conseil de sécurité pour le retour de la normalité dans mon pays afin que mon peuple puisse enfin bénéficier des dividendes de la paix.

Le Président (*parle en espagnol*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur la liste.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 heures.